Le (DATE) 2023

**PAR COURRIEL** ministre@msss.gouv.qc.ca

Monsieur Christian Dubé

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Coalition Avenir Québec

Édifice Catherine-De Longpré

1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage

Québec (Québec) G1S 2M1

**OBJET : Réponse à votre lettre du 11 décembre concernant le projet de loi 15**

Monsieur le ministre,

Je vous écris en tant que (titre d’emploi) au (nom de l’établissement) .

Si vous aviez pour objectif, en nous écrivant, de nous rassurer et d’obtenir notre adhésion aux changements que vous vous apprêtez à nous imposer, aussi bien vous le dire d’entrée de jeu, à titre de membre du personnel, mais aussi à titre d’usagères et d’usagers du réseau de la santé et des services sociaux, c’est raté.

La réforme que vous nous imposez s’inscrit en parfaite continuité des réformes centralisatrices qui déstabilisent le réseau au rythme des changements de gouvernement depuis 20 ans, lesquelles nous ont conduits à la situation de crise que nous vivons actuellement, crise qui sert de prétexte à privatiser encore davantage la santé et les services sociaux, dans ce qui constitue un cercle vicieux qui ne présage rien de bon pour le Québec, et que d’aucuns pourraient qualifier de sabotage.

Alors que nous avions besoin de stabilité, de support et de confiance, vous nous imposez un nouveau rebrassage des structures, une gestion centralisée par des « top guns » du privé, et plus de contrôle de notre travail, l’exact contraire de ce dont le réseau avait besoin sur le terrain. Plutôt que de faire confiance à celles et ceux qui donnent les services à la population chaque jour en leur offrant de meilleures conditions de travail, votre réforme vise à nous menotter. En refusant d’écouter nos propositions et celles de nos représentantes et représentants syndicaux, vous vous entêtez à faire plus de ce qui ne fonctionne pas depuis des décennies. On ne peut sans cesse répéter les mêmes erreurs en espérant un résultat différent. Les précédentes réformes ont été des échecs qui ont chacune affaibli davantage notre réseau public. Alors que vous prétendiez vouloir redevenir un employeur de choix, cette réforme montre le contraire.

Les problèmes actuels du réseau sont bien connus : pénurie de personnel en raison d’une mauvaise planification de la main-d’œuvre par le gouvernement, conditions de travail défavorables aux plus de 80 % de femmes qui composent la main-d’œuvre du réseau, vampirisation par le secteur privé des ressources disponibles, surmédicalisation de la santé et des services sociaux, statut et mode de rémunération des médecins, centralisation, gestion inspirée du privé, lacunes dans la prévention, faiblesse de l’action sur les déterminants sociaux de la santé. Sur chacun de ces enjeux, votre réforme rate la cible.

En refusant d’inscrire dans la loi une priorisation pour le maintien et le développement du caractère public du réseau, en refusant de donner aux services sociaux un statut équivalent à la santé, en refusant de renforcer le droit aux services de santé et aux services sociaux, et d’enchâsser le principe de gratuité, d’universalité, d’accessibilité dans la loi, en attaquant l’autonomie des sages-femmes, en refusant de démocratiser et décentraliser réellement la gestion du réseau, en limitant la transparence et la capacité pour le public de surveiller le réseau, en normalisant la privatisation, pour ne nommer que quelques enjeux, vous n’avez non seulement pas fait preuve d’écoute, contrairement à ce que vous dites, mais vous vous êtes arrogé un droit qui ne vous appartient pourtant pas, à savoir celui de remettre en question, dans la précipitation et au mépris des processus démocratiques, les fondements d’un réseau qui ne vous appartient pas, ni à la CAQ, mais bien à l’ensemble des Québécoises et Québécois.

Monsieur Dubé, la démocratie ne se résume pas à voter tous les quatre ans. Le réseau de la santé et des services sociaux ne constitue pas une occasion d’affaire à livrer aux entreprises privées, mais bien un outil collectif qui doit bénéficier également à toute la population, dans une perspective de réduction des inégalités sociales. Votre réforme, dans sa forme actuelle, s’attaque à ce qui constitue un acquis de civilisation dont vous auriez dû vous être le gardien, et non le fossoyeur.

Vous aviez l’occasion, en étant ministre de la Santé et des Services sociaux au sein d’un gouvernement majoritaire, de redresser la barre, de vous attaquer aux vrais problèmes, et de mettre en place les bonnes solutions, celles qui viennent du terrain. En réponse à la crise, vous avez sans courage choisi de poursuivre dans la lignée de vos prédécesseurs en imposant une énième réforme du même acabit. Conséquemment, nous n’aurons d’autres choix que d’œuvrer, dans les prochains mois et le temps qu’il faudra pour changer la nature de cette réforme. Le Québec mérite mieux, nous méritons mieux.

Nous vous prions d’agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_(VOTRE NOM OU SIGNATURE)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

c. c. : Monsieur François Legault, Premier ministre

Francois.Legault.ASSO@assnat.qc.ca

Monsieur Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux ministre.responsable@msss.gouv.qc.ca

Madame Sonia Bélanger, ministre déléguée à la Santé
ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca

Monsieur Daniel Paré, sous-ministre de la Santé et des Services sociaux

Daniel.paré@msss.gouv.qc.ca